



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commissariats

Question écrite n° 105774

## Texte de la question

M. Jean-Claude Perez attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'évolution des effectifs du commissariat de police de Carcassonne. Il désire connaître l'évolution des effectifs du commissariat de police de Carcassonne. Il désire connaître l'évolution des effectifs, les embauches effectués et les mutations accordées par année entre 2001 et 2010.

## Texte de la réponse

Les effectifs de la circonscription de sécurité publique de Carcassonne ont augmenté de près de 9 % entre le 1er janvier 2001 et le 1er mai 2011, passant de 146 à 159. Cette augmentation concerne essentiellement les policiers en tenue sur la voie publique, c'est-à-dire les gradés et gardiens de la paix. Les personnels chargés des fonctions supports (personnels administratifs, techniques et scientifiques) sont également plus nombreux, tandis que le nombre de commissaires, d'officiers de police et d'adjoints de sécurité est en légère diminution. S'agissant des mutations, la circonscription de sécurité publique de Carcassonne enregistre depuis 2001 un nombre d'arrivées chaque année supérieur à celui des départs. Le détail annuel de ces données figure dans les tableaux ci-dessous. À Carcassonne comme sur tout le territoire national, le ministre de l'intérieur mène, sous l'autorité du Président de la République et du Premier ministre, une action déterminée pour assurer la sécurité de nos concitoyens. Le ministre s'attache à ce que les forces de l'ordre disposent des moyens nécessaires, humains en particulier, pour assumer leurs missions. Il convient à cet égard de rappeler que les policiers et les gendarmes sont aujourd'hui plus nombreux sur le terrain qu'avant 2002 et qu'en 2011 encore les emplois opérationnels sont maintenus. Si les effectifs sont essentiels, ils ne sont pas tout. Au-delà des chiffres, une approche qualitative doit être privilégiée, dans la mesure où le service rendu à la population dépend avant tout de l'efficacité des forces de sécurité, de leur présence effective sur la voie publique et du sentiment de sécurité ressenti par la population. D'importantes réformes sont engagées pour améliorer les capacités opérationnelles des services de police et de gendarmerie, moderniser leurs moyens, adapter leurs modes d'action aux nouveaux enjeux de la délinquance, rationaliser et optimiser leur organisation. Il en est ainsi, par exemple, de l'adaptation de l'organisation policière aux réalités du terrain avec la police d'agglomération. Il en est ainsi également des actions entreprises pour encore optimiser la coordination opérationnelle de la police et de la gendarmerie afin de permettre une action méthodique et ciblée dans chaque bassin de délinquance ou des initiatives prises, par exemple, pour renforcer la sécurité dans les transports en commun, combattre les vols de téléphones portables ou favoriser le recours à la vidéoprotection. La loi du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure dote en outre les préfets et les forces de police et de gendarmerie de moyens accrus et adaptés aux nouveaux défis et permet une réponse pénale plus sévère et plus effective à la délinquance. Le ministre de l'intérieur a par ailleurs engagé des actions tendant à accroître la présence des forces de l'ordre sur la voie publique. Un nouveau dispositif, celui du patrouilleur, a été mis en oeuvre dans l'ensemble du territoire national le 1er juillet, après plusieurs expériences très positives menées depuis le mois de mai dans six villes. Il désigne la mise en place de patrouilles de terrain, en tenue d'uniforme et en effectif réduit, avec une triple mission, préventive, dissuasive et répressive. Ces policiers permettent

d'améliorer le contact avec les habitants, de développer une présence de terrain plus proche, plus visible et plus à l'écoute des préoccupations quotidiennes de nos concitoyens et au final de renforcer le sentiment de sécurité par leur présence rassurante et efficace sur le terrain.

## CSP Carcassonne

EFFECTIFS	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	1er mai 2011	ÉVOLUTION
Conception et direction	2	2	2	1	1	1	1	1	1		1	1	- 1
Commandement	13	13	13	12	12	11	10	10	9	9	11	11	- 2
Encadrement et application	84	88	87	91	98	103	102	102	98	94	93	95	+ 11
Sous-total actifs	99	103	102	104	111	115	113	113	108	103	105	107	+ 8
Personnels administratifs, techniques et scientifiques	16	18	20	18	22	24	22	20	21	23	27	26	+ 10
Total hors ADS	115	121	122	122	133	139	135	133	129	126	132	133	+ 18
Adjoints de sécurité	31	38	38	41	34	29	42	35	32	34	28	26	- 5
Total général	146	159	160	163	167	168	177	168	161	160	160	159	+ 13

## Mutations au sein de la circonscription de sécurité publique de Carcassonne

EFFECTIFS	2001		2002		2003		2004		2005		2006	
	Départs	Arrivées										
Conception et direction	2	2			1				1	1		
Commandement	1	2	1	1		2	2	3		1	1	
Encadrement et application	1	13	5	16	3	10	2	15	2	10	3	7
Personnels administratifs, techniques et scientifiques	1	3	1	3	1	1		4	1	1		
Total général	5	20	7	20	5	13	4	22	4	13	4	7

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Perez](#)

**Circonscription :** Aude (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 105774

**Rubrique** : Police

**Ministère interrogé** : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire** : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 19 avril 2011, page 3845

**Réponse publiée le** : 6 septembre 2011, page 9592